



Dossier du BHI S3/8151/EUWG

**LETTRE CIRCULAIRE 30/2011**  
**6 mai 2011**

**SITUATION DE LA PRODUCTION  
DES MISES A JOUR TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES DES ENC**

Référence : LC 9/2011 du BHI du 31 janvier – Guide pour le codage des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Actuellement, 51 Etats membres publient des ENC directement ou dans le cadre d'accords avec d'autres Etats. Le Comité de direction souhaite remercier les 43 Etats membres suivants qui ont répondu à la lettre en référence, laquelle avait pour objectif de déterminer le statut des procédures des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC pour chaque pays et déterminer comment le guide de l'Annexe B à la S-65 est mis en pratique : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Croatie, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Lettonie, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Suède, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, Etats-Unis, Uruguay et Venezuela.

2 Les réponses montrent que, sur les 43 Etats membres qui ont répondu :

- 39 Etats membres<sup>1</sup> publient des Avis aux navigateurs (AN) temporaires (T) et préliminaires (P) pour les cartes papier et parmi ces derniers, 31 produisent également des mises à jour équivalentes des ENC pour un profil d'application de type ER (ENC Revision).
- Sept des huit Etats membres qui produisent des AN (T) et (P) pour les cartes papier mais qui ne produisent actuellement pas de mises à jour équivalentes pour les ENC prévoient de le faire dans un futur proche. Ceci aura pour résultat qu'au moins 80% des Etats qui publient des ENC seront en conformité avec les recommandations de l'Annexe B de la S-65.

Les réponses détaillées des Etats membres sont fournies en Annexe à la présente.

3 Les commentaires des Etats membres visant à améliorer le Guide pour le codage des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC contenues dans l'Annexe B de la S-65 ont été adressés à l'EUWG. A ce stade, le président de l'EUWG considère prudent d'attendre que les Etats acquièrent davantage d'expérience avant d'apporter d'autres amendements à l'Annexe B de la S-65. Néanmoins, à la suite des commentaires du RU, le guide sera amendé par le biais d'une clarification pour que la

---

<sup>1</sup> Pour les Etats membres dont la production cartographique est déléguée à un autre Etat, le statut de la production de l'Etat délégataire a été examiné.

recommandation relative à l'utilisation de l'attribut EXSPOU avec une valeur 2 soit harmonisée avec le bulletin de codage des ENC N° 27. Dans l'intervalle, l'EUWG et le TSMAD étudient la possibilité d'intégrer le Guide dans l'Appendice à la S-57 « Utilisation du Catalogue des objets pour les ENC ».

4 **Conclusion.** Le résultat de l'étude montre que la situation relative à la production des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC évolue très favorablement ; toutefois l'état d'avancement de huit Etats membres qui publient des ENC est encore inconnu. Cependant, dans un futur proche au moins 80% des Etats qui publient des ENC produiront des mises à jour des ENC conformément au Guide contenu dans l'Annexe B à la S-65.

5 **Action recommandée.** Le président de l'EUWG a souligné l'importance que les navigateurs soient informés du statut de la production des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC pour chaque pays producteur d'ENC - notamment pour ceux qui ne se conforment pas au Guide S-65 de l'OHI. Les Etats membres et les RENC, en copie à cette lettre circulaire, sont donc encouragés à s'assurer que ces informations sont aisément disponibles pour les navigateurs qui comptent sur leurs ENC.

6 Le Comité de direction souhaite remercier l'EUWG pour sa contribution à la production d'un guide cohérent et encourage les Etats qui produisent des ENC à poursuivre leurs efforts pour la production des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC, conformément à ce guide.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD  
Directeur du BHI

**Annexe :** Commentaires des Etats membres en réponse à la LC 09/2011.

## ETAT DE LA PRODUCTION DES MISES A JOUR (T) ET (P) DES ENC

### COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES EN REPONSE A LA LC 09/2011

**Question 1 :** Produisez-vous des Avis aux navigateurs (AN) temporaires (T) et préliminaires (P) pour les cartes papier ?

Note : les AN (T) et (P) pour les cartes papier sont décrits dans la Partie B-600 de la Publication S-4 de l'OHI « Tenue à jour des cartes marines ».

#### Réponses à la Question 1 :

| OUI (36)  | NON (7)   |
|---|---|
| Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Croatie, Equateur, Estonie, Allemagne, Finlande, France, Islande, Japon, Corée (Rép. de), Lettonie, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Singapour, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Suède, Thaïlande, Turquie, Ukraine, RU, Uruguay et Venezuela.                                     | Grèce, Irlande, Italie, Maroc, Fédération de Russie, Slovénie et USA. |
| <b>Commentaires des Etats membres</b>   |   |
| <p><b>Italie :</b> nous ne produisons pas d'AN (T) et (P) pour nos cartes papier, toutefois dans le fascicule d'AN italien, il existe une section C1 « Informations nautiques » dans laquelle les navigateurs peuvent trouver les mêmes informations que dans les AN (T) et (P). Chaque avis se rapporte à différentes cartes papier qui couvrent la même zone géographique.</p>  |   |
| <b>Commentaires du président de l'EUWG</b>  |   |
| <p><i>Dans le compte des réponses, le vote de l'Italie a finalement été compté dans les voix favorables avec le commentaire qui précède. L'Irlande et le Maroc ont également été pris en compte dans les votes favorables, compte tenu de la progression de la production des Etats délégués concernés. Ceci a abouti à <b>39 OUI et 4 NON</b>, comme indiqué dans la section 1 de la présente lettre circulaire.</i></p> |   |

**Question 2 :** Si la réponse à la question 1 est « Oui », diffusez-vous l'équivalent des AN (T) et (P) pour les cartes papier, via les mises à jour des ENC (via un profil d'application de type ER)?

#### Réponses à la Question 2 :

| OUI (29)  | NON (8)   |
|---|---|
| Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Equateur, Estonie, Allemagne, Finlande, France, Croatie, Lettonie, Mexique, Pays-Bas, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Singapour, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Suède, Thaïlande, Turquie, Ukraine, RU, Uruguay et Venezuela. | Colombie, Islande, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Nouvelle-Zélande, Norvège et Roumanie. |

### Commentaires des Etats membres

**Australie :** L'Australie a fourni un service de mise à jour complet équivalent aux AN (T) et (P) pour les cartes papier, via les mises à jour des ENC depuis janvier 2011, conformément au guide EUWG publié dans la Publication S-65 de l'OHI. Toutes les mises à jour (T) et (P) équivalentes restantes ont été appliquées rétrospectivement à l'ensemble de notre portefeuille d'ENC.

**Belgique :** Les AN (T) et (P) pour les cartes papier qui contiennent d'importantes informations de navigation seront diffusés de la même manière.

**Brésil :** Des travaux sont en cours pour mettre à disposition tous les AN (T) et (P) en tant que mises à jour des ENC via des profils d'application de type ER.

**Chili :** A ce jour, les AN (T) produits par le SHOA n'ont normalement pas de date butoir. Cette situation est à l'étude.

**Colombie :** Les mises à jour des ENC dans le cadre du profil de type ER ne sont pas faites pour la production d'avertissements temporaires. Uniquement lorsque l'ENC est concerné par les AN permanents, une mise à jour des ENC est générée sur la cellule de base. Nous ne prenons pas en compte les AN temporaires, compte tenu du délai court et du type d'attribution de ces AN.

**Equateur :** L'implémentation de cette mise à jour a commencé cette année.

**France:** Depuis février 2010, en appliquant le guide en Annexe B à la S-65.

**Irlande :** Les cartes papier et les ENC des eaux irlandaises sont produites par le SH du RU.

**Italie :** Bien que nous ne produisons pas d'AN (T) et (P) pour les cartes papier, nous publions des AN P pour les ENC (via le profil d'application de type ER) uniquement lorsque les informations se rapportent à des dispositifs de séparation du trafic nouveaux/modifiés. Nous suivons les recommandations faites dans le bulletin de codage E25\_April 2009 de la S-57 de l'OHI.

**Corée (Rép. de) :** Généralement pas et les éditeurs pensent qu'il est important de refléter cela.

**Mexique :** Uniquement dans les Avis préliminaires, par exemple dans les ports prévus. Sur les cartes papier, il convient d'actualiser les aides utilisées et celles non utilisées. Dans les Avis temporaires, nous ne modifions pas les informations de la carte.

**Pays-Bas :** Les Avis (T) et (P) seront inclus si nécessaire mais seront pris en considération, au cas par cas.

**Norvège :** La production via un profil de type ER pour les (T) et (P) n'est pas entièrement opérationnelle. Pour le moment, nous effectuons certains tests qui doivent se poursuivre pendant 3 à 4 mois. Un système de production interne est finalisé.

**Papouasie-Nouvelle-Guinée :** L'Australie, en tant qu'autorité cartographique, reçoit nos (T) et (P) normaux pour la tenue à jour des cartes.

**Pérou :** Lorsqu'il existe des mises à jour (T) et (P) équivalentes pour les cartes papier, elles sont codées avec les attributs correspondants où sont indiquées les dates de validité des AN.

**Pologne :** Oui. Nous les tirons des AN papier ou directement des données source, si nécessaire.

**Suriname :** Les AN temporaires ne sont pas actualisés dans les cartes ; seuls les AN préliminaires le sont. Les informations relatives aux AN (T) sont diffusées par radio et internet. Le Suriname produira sa première ENC en 2011 et inclura des AN (T) et (P) en fonction de la période à laquelle l'AN est publié.

**Suède :** Depuis 2009, les ENC suédoises incluent des mises à jour (T) et (P) correspondant aux AN (T) et (P). S'il est **impossible** de montrer les informations relatives aux AN (T) et (P) dans l'ENC, le texte « N'apparaît pas sur l'ENC » est imprimé au bas de l'AN. Nous savons par expérience que les navigateurs ont encore des difficultés pour trouver des informations textuelles dans l'ECDIS à cause d'un manque de formation sur les ECDIS et, dans de nombreux systèmes, de mécanismes compliqués.

**Thaïlande :** Le HDRTN diffuse des AN et des AN (P) via les mises à jour des ENC. Les AN (T) ne sont pas incluses dans un fichier de type ER.

**Turquie** : Le SH turc publie des mises à jour des ENC équivalentes aux AN (T) et (P) pour les cartes papier qui doivent être supprimées par de nouvelles mises à jour des ENC.

**RU** : La diffusion des mises à jour des ENC est synchronisée afin de correspondre à celle de la carte papier équivalente.

**Uruguay** : Les mises à jour des ENC concernant les mises à jour temporaires et préliminaires sont actuellement effectuées et sont incluses dans les mises à jour ordinaires.

#### **Commentaires du président de l'EUWG**

*Dans le décompte des réponses, les votes de l'Irlande et du Maroc ont été comptés dans les votes favorables, compte tenu de la progression de la production des Etats délégués concernés. Les résultats des votes sont donc 31 OUI et 8 NON, comme indiqué dans la section 1 de la présente lettre circulaire.*

**Question 3** : Si votre réponse à la question 2 est « NON », veuillez indiquer quand vous prévoyez de produire des mises à jour (T) et (P) pour les ENC via des profils d'application de type ER, comme recommandé dans l'Annexe B à la S-65 ?

#### **Réponses à la Question 3 :**

| <b>Etat membre</b> | <b>Année</b> |
|--------------------|--------------|
| Colombie           | /            |
| Islande            | 2012         |
| Italie             | 2012         |
| Japon              | 2012         |
| Corée (Rép. de)    | 2012         |
| Nouvelle-Zélande   | 2012         |
| Norvège            | 2011         |
| Roumanie           | 2011         |

#### **Commentaires des Etats membres**

**Colombie** : Des cellules ENC sont actuellement publiées avec les AN permanents; après quelque temps, ces AN sont téléchargés dans les cellules. Si l'AN est pertinent au point qu'il a une implication sur l'intégrité du navigateur ou de l'environnement, une mise à jour est effectuée et immédiatement diffusée.

**Nous n'indiquons pas d'année précise** pour l'implémentation des profils de type ER dans le cas des AN temporaires. Pour le moment, nous ne comptons pas sur les logiciels et sur la formation permettant de générer des profils de type ER pour une ENC.

Pour répondre à la demande d'AN temporaires, ceux-ci sont soumis à un suivi et à une analyse de sorte que si l'ENC n'est plus fonctionnelle en raison du type d'application temporaire, le type d'application et les mesures correctives à prendre seront publiés sur notre page web et dans les moyens utilisés pour diffuser l'information aux navigateurs, jusqu'à ce que la mise à jour correspondante soit produite.

**Islande** : Il est prévu de commencer les mises à jour des ENC via les profils de type ER, début 2012.

**Irlande** : Les cartes papier et les ENC des eaux irlandaises sont produites par le SH du RU.

**Italie** : Nous changeons actuellement notre méthode de travail et utilisons un nouveau logiciel. Par conséquent, nous allons créer une base de données géographiques qui nous aidera à conserver les données mais nous avons besoin d'une période de formation pour vérifier et améliorer le nouveau système de travail et pour nous entraîner sur le nouveau logiciel.

**Mexique** : Il est nécessaire de définir clairement les attributs des bouées, des balises, la reconstruction des plateformes pétrolières en service et hors service pour certaines périodes étant donné que ceux-ci génèrent des problèmes lors de la validation des ENC.

**Nouvelle-Zélande** : En raison de contraintes liées aux ressources et au développement de nos moyens techniques nous ne serons pas en mesure de produire des mises à jour (T) et (P) pour les ENC avant le dernier trimestre de 2012, au plus tôt.

**Norvège** : Production entièrement opérationnelle d'ici au mois de juillet.

**Fédération de Russie** : La question est à l'étude.

**USA** : La NOAA ne prévoit pas de produire des mises à jour (T) et (P) des ENC dans un avenir prévisible.

**Question 4:** Pensez-vous que le *Guide pour le codage des mises à jour (T) et (P) des ENC* (Annexe B à la S-65) fournisse des directives suffisantes sur la manière de coder les AN (T) et (P) via les mises à jour des ENC ?

#### OUI

Australie, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Croatie, Equateur, Estonie, Allemagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Corée (Rép. de Corée), Lettonie, Pays-Bas, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Turquie, Ukraine, RU, Uruguay et Venezuela.

#### Commentaires des Etats membres - Améliorations susceptibles d'être apportées

**Australie** : D'autres conseils et améliorations sur le guide actuel ne peuvent être obtenus qu'avec l'expérience. Tout conseil de ce type devrait être envoyé à l'EUWG pour examen.

**Chili** : Il est important qu'une Edition espagnole soit mise à disposition des pays latino-américains en vue de son utilisation.

**Colombie** : Il conviendrait peut-être de ne pas lui donner la connotation d'une recommandation mais plutôt d'essayer de la convertir en règles à suivre pour la mise à jour et la publication d'AN pour les ENC.

Même si les règles d'application des AN dans les cartes papier - « Partie B-600 » - sont connues, celles-ci ne peuvent pas être appliquées de manière spécifique aux questions relatives aux ENC.

**RU** : Le conseil d'attribuer des sondes moins profondes que la zone draguée environnante à l'aide d'EXPSOU=2 n'a plus de raison d'être. Le RU a mis au point une politique nationale pour ces cas-là (réf du SH du RU : Clarification No.39 des ENC).

Avec l'utilisation excessive de CTNAREs, l'utilisation d'un nouvel objet pour les AN (T) et (P) réduirait de manière drastique le total de CTNAREs « cellule entière ». Sujet d'un document soumis à TSMAD22 (avril 2011).

**Lettonie** : Oui pour le moment, toutefois des améliorations devraient être apportées lorsque de nouveaux problèmes se posent ; étant donné qu'un plus grand nombre de pays commencent à coder les AN (T) et (P), davantage de questions ou des situations différentes se présenteront et devront être résolues autrement.

**Mexique** : Etant donné que la publication S-65 est très générale, il est nécessaire de définir les attributs qui doivent être inclus en tant qu'AN (T) et (P) pour la validation des ENC.

**Norvège** : Comme guide supérieur.

**Nouvelle Zélande** : Le guide de codage des mises à jour (T) et (P) des ENC (Annexe B à la S-65) fournit un bon cadre pour les mises à jour (T) et (P) des ENC.

**Suède** : La présentation pourrait être améliorée pour faciliter une recherche rapide, peut-être sous forme de table à consulter. Les informations suivantes devraient être ajoutées :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Informations sur la manière de traiter les AN (T) et (P) qu'il n'est pas possible de montrer dans les ENC.</li><li>- Recommandations sur la manière d'informer les navigateurs de la politique nationale relative aux informations (T) et (P).</li></ul> |
|--|

|                     |
|---------------------|
| <b>SANS OPINION</b> |
|---------------------|

|   |
|---|
| Argentine, Irlande, Islande Japon, Maroc, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande, USA |
|---|